

Nouvelles perspectives en sciences sociales



Erratum

Volume 19, numéro 1, novembre 2023

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1110066ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1110066ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Prise de parole

ISSN

1712-8307 (imprimé)

1918-7475 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

(2023). Erratum. *Nouvelles perspectives en sciences sociales*, 19(1), 499–499.
<https://doi.org/10.7202/1110066ar>

Tous droits réservés © Prise de parole, 2023

Cet document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

<https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/>

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

<https://www.erudit.org/fr/>

Erratum

Dans l'article de Cyril Desjeux, volume 18, numéro 2, « Le processus administratif de production des aides humaines », p. 57-96, on lit, aux pages 88-89 :

In Cyril Desjeux's article, volume 18, issue 2, "The Administrative Production Process of Human Aids", p. 57-96, on pages 88-89, the text is:

Les créatrices de ce concept le limitent au secteur associatif perçu comme étant le seul à pouvoir / répondre à des besoins collectifs, sociaux et d'intérêt général⁶⁶. Cependant, le statut du service comme opposition entre les secteurs associatif et commercial est une dichotomie qui n'est pas systématiquement pertinente, en particulier pour qualifier la relation professionnelle⁶⁷.

On aurait dû lire :

It should have been:

Les créatrices de ce concept ont tendance à plutôt l'associer aux secteurs associatif et public comme étant les plus disposés à pouvoir répondre à des besoins collectifs, sociaux et d'intérêt général. Au-delà du statut, il s'agit avant tout de dénoncer l'idée de dégager des profits avec la perte d'autonomie ou le handicap pour en montrer la caractère antinomique⁶⁶. Le statut du service comme opposition entre les secteurs public, associatif et commercial est une dichotomie qui n'est pas systématiquement pertinente, notamment pour qualifier la relation professionnelle⁶⁷.